Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 035-213502735-20261020-CM2026OCT108-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 19

Présents à l'ouverture de la séance : 17 - Quorum réuni

Date de la convocation :

14 Octobre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt octobre, à vingt heures trente minutes, légalement convoqué, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en Coglès, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en séance publique, sous la présidence de Monsieur Rodolphe HAMEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mr Rodolphe HAMEAU, Mr Mickaël JULIEN, Mme Marylène ROUSSEL, Mr Éric D'HANGEST, Mme Virginie MALLE, Mr Régis ROGER, Mme Maud LIGER, Mr Laurent BARBOT, Mme Mélanie DAVY, Mme Angélina MAHÉ, Mr Benjamin BRUNEAU, Mr Mieszko DUSAUTOY, Mme Sabrina GIROU, Mr Pascal RÉGNAULT, Mr Didier LERAY, Mme Anne-Sophie DENOUAL et Mme Géraldine LEMARIÉ.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Audrey AURIOL, Mr Nicolas LANGLAIS qui a donné pouvoir à Mr Rodolphe HAMEAU.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Maud LIGER.

CM2026-OCTOBRE-N°108
OBJET : DEVIS SIGNALISATION ROUTIÈRE

Monsieur Eric D'HANGEST, adjoint à l'aménagement du centre bourg et voirie, informe le Conseil Municipal, que suite à la commission aménagement du centre bourg et voirie en date du 12 Octobre dernier, il a été décidé d'acheter des panneaux de signalisation routière verticale et horizontale ainsi que de la peinture pour l'agglomération.

Plusieurs devis ont été demandés, la commission propose de retenir l'offre, économiquement la plus intéressante, à savoir :

- l'entreprise Self signal pour la fourniture de panneaux de signalisation routière verticale et horizontale ainsi que la peinture pour l'agglomération pour un montant de 1 723.15 € H.T. soit 2 067.78 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, quorum réuni – 17 élus présents et 18 élus votants :

- Emet un avis favorable pour la fourniture de panneaux de signalisation routière verticale et horizontale ainsi que la peinture pour l'agglomération,
- Décide de retenir l'entreprise Self signal pour un montant de 1 723.15 € euros H.T. soit 2 067.78 € euros T.T.C.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces concernant ce dossier.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
A Saint-Germain-en-Coglès,
Le 21 Octobre 2026.
Le Maire,
Rodolphe HAMEAU.